

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 659

**Artikel:** Nyon, Lausanne : les tribunaux exutoires  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013297>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

TRAVAILLEUR AU NOIR

## La justice passe, la filière demeure

Extraordinaire leçon de choses, jeudi passé, au Tribunal de police genevois. Voici un accusé renvoyé devant la justice pour infraction à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et plus précisément pour avoir «employé», entre 1978 et 1980, une centaine de travailleurs étrangers au noir.

Première constatation. Les faits ne sont nullement contestés. L'accusé travaille en cheville avec des entreprises du bâtiment et leur «vend» des clandestins au coup par coup. Principal intérêt des opérations: pour ces travailleurs-là, pas de cotisations à l'AVS, pas de versements à la Caisse nationale d'assurance accident (CNA); l'intermédiaire se met dans la poche une partie des «économies» réa-

lisées sur des prestations sociales qui ne seront pas fournies et l'entrepreneur achète une main-d'œuvre à bon marché. Aussi simple que ça.

Deuxième constatation. D'un bout à l'autre de la chaîne, tout le monde est au courant; jusqu'à l'Office cantonal de l'emploi qui n'ignore pas l'existence de telles pratiques et de l'activité de telles officines de vente de clandestins (des affaires de la même eau sont, semble-t-il, en cours d'instruction).

Troisième constatation. Tout ce petit monde de la construction se rejoint sur un dernier point, c'est le «système» qui veut ça: les travailleurs au noir sont indispensables pour boucher les trous du premier semestre de l'année, c'est-à-dire la période où les saisonniers ne sont pas encore là.

La filière existe. Elle a été dénoncée à de multiples reprises. De temps à autre quelques négriers passent devant les tribunaux. Tout cela n'a rien que de très normal. La vie continue.

---

NYON, LAUSANNE

## Les tribunaux exutoires

*Procès des manifestants lausannois, procès de M<sup>e</sup> Rambert la semaine passée, deux représentations judiciaires à grand spectacle et finalement deux pétards mouillés. Et l'impression que les tribunaux fonctionnent comme une sorte d'exutoire, qu'ils sont chargés de «résoudre» des questions posées en réalité à notre organisation sociale dans son ensemble (terrorisme, mouvements de jeunes). Demeure la mise en doute des compétences professionnelles de magistrats jugés manifestement en dessous de leur tâche. Question d'appréciation, question de personnes, dira-t-on: inutile d'entrer en matière tant que les dossiers ne sont pas connus dans leur totalité. Et à cet égard, malgré une débauche d'informations et de commentaires tous plus avisés les uns que les autres, il faut admettre*

*que les procès lausannois et nyonnais n'ont pas permis de lever la voile opaque qui masque, pour le commun des mortels et des justiciables, le fonctionnement réel de la machine judiciaire et policière. Ce manque de transparence ne peut qu'alimenter les soupçons, nourrir les doutes sur l'indépendance du système et finalement déboucher sur une crise de confiance.*

---

### EN BREF

A l'occasion de son centenaire, la Société suisse des industries chimiques a fait réaliser une série de spots qui seront rediffusés à dix-huit reprises sur chacune des trois chaînes de la télévision suisse. Ceux qui s'intéressent notamment à la vision des chimistes sur la nature, l'habitat, les couleurs, la mortalité, la faim pourront s'installer devant leur petit écran par exemple avant le téléjournal des 18 et 25 novembre, ou les 4 et 10 décembre; ceux

qui apprécient les contrastes ne manqueront pas les spots SSIC programmés pour les lundis 15 novembre et 6 décembre, dans le bloc IV, juste avant «A bon entendeur».

\* \* \*

«Insistez sur vos libertés économiques, puisque vos épouses adorent faire le marché.» Par voie de petites annonces, Libertas (dans la presse genevoise) teinte l'idéologie de la droite la plus conservatrice d'une petite touche de quotidien vécu. Pour le reste, à chacun son boulot: à eux la défense des grands principes, à elles les commissions (et du reste, elles adorent ça).

\* \* \*

Amiante: les cris d'alarme ont porté dans notre pays, amortis dans l'atmosphère ouatée de rigueur, mais ils ont trouvé un retentissement exceptionnel aux Etats-Unis, avec les conséquences spectaculaires propres aux conflits de ce genre outre-Atlantique. C'est ainsi que l'un des premiers producteurs mondiaux d'articles en amiante, la Manville Corporation, vient de demander à être mise en faillite pour ne pas avoir à faire face, malgré une santé financière apparemment florissante, aux procès que lui intentent les victimes de maladies provoquées par l'amiante (des anciens employés de la société, pour la plupart) et qui portent sur des millions de dollars. Motif: les dédommagements qui lui seront demandés risquent de dépasser ses ressources financières. Astuce: en cas de faillite, c'est probablement le gouvernement qui paierait la facture... aux frais des contribuables, bien entendu! Une certitude en tout cas: les dirigeants de la Manville ne semblent plus du tout sûrs de leur affaire.

\* \* \*

Déjà un appel aux lecteurs pour les inviter à payer une contribution au journal gratuit «Züri Woche»: le numéro 21 du successeur du «Züri Leu» invite les lecteurs à payer 15 francs. En contrepartie ils pourront publier gratuitement une petite annonce. Alléchante proposition, mais qui ne masque pas une mue importante: le journal n'est plus totalement gratuit.